



DECRET ET ARRETÉ INTERMITTENTS DU SPECTACLE ENFIN SORTIS DE L'OUBLI ...

DES AVANCÉES... ET DES PERDANTS CHEZ LES JEUNES !

Le gouvernement Castex a retrouvé l'arrêté et le décret qui devaient être publiés avant le 30 juin par le précédent gouvernement.

Ce premier (Arrêté du 22 juillet 2020) a enfin été publié au journal officiel ce dimanche 26 juillet 2020. Il prolonge les droits en cours jusqu'au 31 août 2021, nouvelle date anniversaire, déjà annoncée par Pôle emploi.

Le décret, qui devrait paraître prochainement, précisera le calcul des droits.

La lutte collective (même sur les réseaux sociaux) a donc permis à 9 intermittents sur 10 de ne pas se retrouver sans revenus, dans une période où l'activité est toujours très réduite.

Nous sommes cependant scandalisés que les principaux perdants en soient les entrants, en particulier tous les jeunes qui ont été « stoppés dans leur élan » par la COVID-19 au printemps et ne font pas leurs heures. Le seul point positif pour les entrants est l'allongement des 3 mois du confinement pour la recherche d'affiliation portée à 15 mois.

Le ministère de la Culture entend prendre des mesures subsidiaires pour attribuer une aide forfaitaire de 1000 € aux artistes et aux techniciens intermittents du spectacle n'ayant pas pu ouvrir de droits, mais totalisant 361 heures.

Il doit également prévoir des forfaits de 100€ pour les cachets Guso avec des particuliers employeurs, auxquels l'activité partielle n'est pas accessible.

Nous attendons les précisions sur ces « aumônes » ...

Par ailleurs le 17 juillet dernier, le nouveau Premier Ministre a annoncé le report de toutes les mesures controversées de la réforme du régime général d'assurance chômage : retour au seuil d'avant le 1er novembre 2019, fin de la dégressivité pour les cadres, report de la baisse des allocations au 1er septembre ...

Mais le projet de décret ne traduit que partiellement ces annonces : le seuil d'accès au droit est bien revenu à 4 mois mais sur 24 et non 28, un rechargement à 4 mois au lieu de 1 mois, et une non-rétroactivité. Il y aura encore des perdants, c'est une sale habitude qui se transmet d'un gouvernement à l'autre.

Dès la rentrée, il faudra obtenir l'abandon pur et simple des réformes régressives et la conquête de nouveaux droits !

Au-delà de l'assurance chômage, le nouveau gouvernement et particulièrement la nouvelle ministre de la Culture ont une lourde tâche devant eux : établir le plan de relance qui permettra à toute l'économie de repartir, tout spécialement dans notre secteur sinistré.

Paris, le 27/07/2020